

# RÈGLEMENT ATELIER CANOPÉ

**Article 1 :** L'inscription est soumise :

- Au paiement d'un droit d'inscription collectif ou individuel.
- À la présentation d'une pièce d'identité.
- Certains personnels bénéficient d'une gratuité. Celle-ci s'explique par la mise en place de partenariats (ESPE, espace cadres)

**Article 2 :** L'inscription donne droit à des emprunts sur les 3 ateliers Canopé de l'académie de Rouen (Mont-Saint-Aignan, Evreux, Le Havre) ainsi que sur l'antenne de Lillebonne et via les points relais.

**Article 3 :** Chaque inscrit peut emprunter *10 documents + 3 e-books* pour une période de *3 semaines*, renouvelable une fois, à condition que les documents empruntés ne soient pas réservés.

En cas de réservation, les documents sont mis de côté pendant 1 mois maximum.

**Article 4 :** Pour un même document, un délai de 15 jours entre deux emprunts est à respecter.

**Article 5 :** Les CD-Rom et DVD-Rom ne sont prêtés que pour évaluation. L'emprunteur s'engage, si une ressource exige une installation particulière, à la désinstaller avant de la restituer à la médiathèque.

*Conformément à la loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 parue au JO du 4 juillet 1985 et à la circulaire du Premier ministre du 17 octobre 1990, relative à la protection des logiciels, parue au JO du 21 octobre 1990, l'emprunteur s'engage à ne pas effectuer de copie ou laisser faire de copie par une tierce personne.*

Les DVD-Vidéo sont projetables en classe.

**Article 6 :** La date de restitution des documents doit être respectée. Chaque lettre ou courrier électronique de rappel donne lieu à une pénalité de 1.50 €. Tout retard de plus d'un mois entraîne la facturation des documents non restitués. En cas de retards répétés, l'inscription peut être suspendue pour le reste de l'année en cours.

**Article 7 :** En cas de perte ou de détérioration du document, son remplacement ou à défaut son remboursement sera exigé.

**Article 8 :** Les codes d'authentification (identifiant et mot de passe) donnés lors de l'inscription sont réservés à un usage personnel et ne doivent pas être communiqués aux élèves.

Les ressources numériques incluses dans votre abonnement sont accessibles 24h/24 depuis le **PORTAIL E-SIDOC** (accès par le site web de Canopé Rouen) pour un usage individuel.

**Article 9 :** Abonnement établissement

Chaque établissement ou association abonné à l'atelier Canopé bénéficie d'un bouquet de services lié à celui-ci :

- possibilité d'emprunter du matériel, notamment numérique à condition de présenter une attestation d'assurance pour le prêt de celui-ci.
- possibilité de bénéficier d'une animation d'1h/ 1h30 sur site soit autour de la présentation de ressources soit d'une animation autour d'outils numériques. La demande se fait via un médiateur de ressources de l'atelier.

*N.B. : Les renseignements font l'objet d'un traitement informatisé. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.*

Date et signature,  
précédées de la mention « lu et approuvé »